PGSSE

Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux potables

PHASE 4

Processus de suivi et d'amélioration

ASSURER EN PERMANENCE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU POTABLE

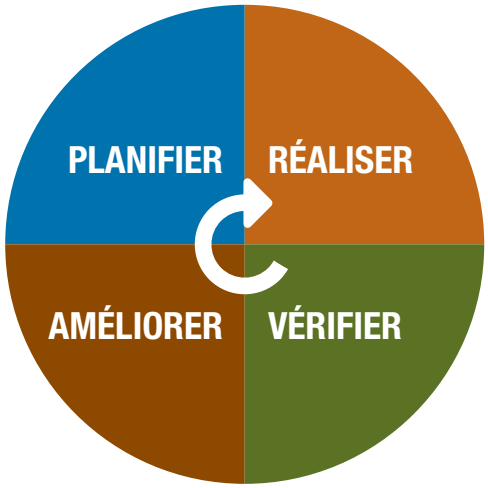

Processus continu d'évaluation, de mise à jour et d'amélioration.

La forme des outils peut être diverse (numérique, papier, livret, ...) mais surtout adaptée aux pratiques de terrain.

Suivre l'efficacité du PGSSE

Les mesures mises en place sont-elles efficaces ?
Les valeurs critiques ont-elles été dépassées ?

Points de vigilance à suivre

- Conformité sanitaire de l'eau distribuée (contrôle réglementaire et autocontrôle)
- Suivi des paramètres de la filière de traitement
- Suivi du chlore résiduel en réseau
- Coupures d'eau
- Pannes et incidents
- Actes de malveillance
- Satisfaction des usagers…

Les outils de suivi

- Tableaux de bord d'exploitation
- Carnets sanitaires avec le report de toutes les tâches décrites dans le PGSSE
- Indicateurs de suivi de la qualité de l'eau (analyses du contrôle sanitaire et de l'autosurveillance)
- Registre des plaintes
- Registre des incidents
- Autres indicateurs de performance…

Identification des dépassements des valeurs critiques.

Exemple : nombre de dépassements des limites de résiduel de chlore l'année écoulée

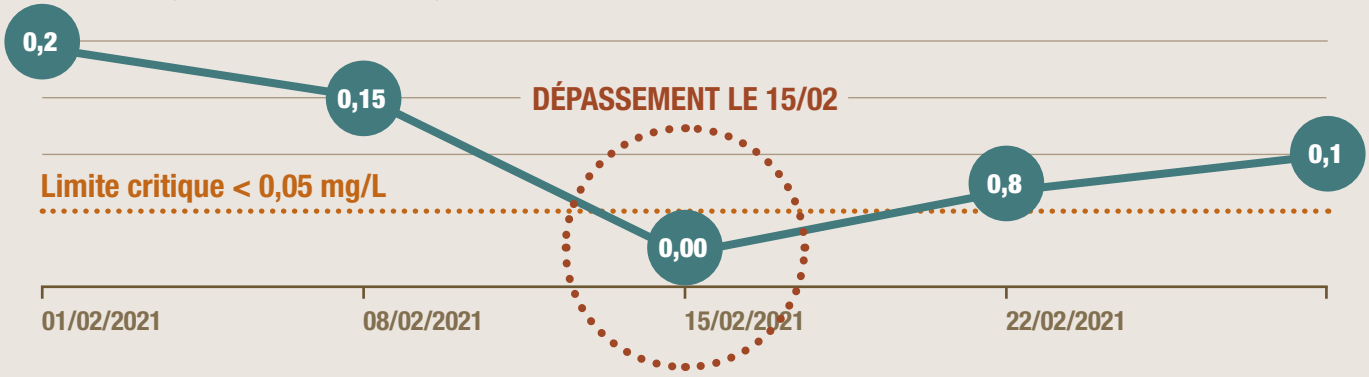

Vérifier la réalisation des actions

Les actions planifiées dans le PGSSE ont-elles été mises en œuvre comme prévu ?

- Réalisation, dans les délais, des investissements planifiés
- Réalisation des procédures et/ou modes opératoires nécessaires
- Mise en application effective des tâches de surveillance, d'entretien et de maintenance
- Renforcement des moyens humains : recrutement, formation du personnel
- Réalisation des actions de sensibilisation et de communication en interne et/ou externe…

! Suivi des plans d'investissement, de formation, de communication…

Mettre à jour

Faire évoluer le contenu du PGSSE en fonction de l'efficacité avérée, de l'état de réalisation des actions… et de la réévaluation des risques

- Actualiser la cotation des risques en fonction des mesures mises en œuvre, des incidents survenus
- Actualiser la planification, si besoin
- Redéfinir ou adapter les actions
- Intégrer de nouveaux risques éventuels
- Intégrer l'évolution du contexte (réglementaire, interne…)

! Mise à jour régulière du PGSSE (par exemple annuellement ou après incident). Prendre en compte la réalité du terrain.

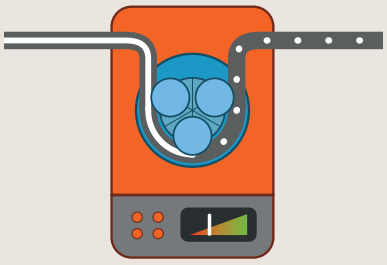

Exemple

- Résiduel de chlore faible constaté l'année précédente
- Risque Fort (bactériologique)
- Chloration asservie sur la mesure du chlore résiduel et installation d'une alarme
- Cotation du risque à baisser lors de la mise à jour

EN RÉSUMÉ : Restez pragmatique et fonctionnel.
N'OUBLIEZ PAS L'OBJECTIF : garantir en permanence une eau de qualité.